



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/1014
29 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 29 DÉCEMBRE 1997, ADRESSÉES AU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation américaine a continué, au cours de la période du 20 au 23 décembre, de violer l'espace aérien iraquien et de se livrer à des actes d'observation et de provocation, comme précisé dans l'annexe à la présente.

Je vous prie de bien vouloir intervenir afin de mettre un terme à ces actes qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations terrorisent la population civile et causent des dommages matériels aux biens publics et privés. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple par suite des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, dans laquelle sont énumérées les violations de l'espace aérien iraquien, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Détails relatifs aux violations perpétrées pendant la période
du 12 au 14 novembre 1997 et aux dommages causés

1. Région nord : 92 sorties. Vitesse : 600 à 900 km/h. Altitude : 6 000 à 9 000 mètres. Villes et localités survolées : Aqra, Zako, Arbil, Tall Afar, Bibou, Rawandouz et Sinjâr.
2. Région sud : 235 sorties. Vitesse : 600 à 900 km/h. Altitude : 6 000 à 9 000 mètres. Villes et localités survolées : Nassiriya, Samawa, Artawi, Achbija, Joulaiba, Salmane, Bassiya, Qorna, Chebayech, Chinafiya, al-Kout, Roumaytha, al-Hibariya, Rahhaliya, Bassorah, al-Hayy, Chatra, Taqtaqâna, Amara, Lassaf, Hamza, Diwâniya, Chathafha, Naklûb et Qalaat Salih.
3. Le 22 décembre 1997, à 12 h 32, une patrouille américaine de deux appareils a franchi le mur du son au-dessus de la région située au nord de Sinjâr.
